

Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

P.P.R.



COMMUNE

DE

MARVEJOLS

Copie certifiée conforme
Pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau

Vu et Annexé à l'Arrêté
Préfectoral N°00-1171 du 17 JUIL 2000
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Limite du champ Serge GOUTEYRON,
d'inondation de la COLAGNE

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,
a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux
annexés aux dossiers FPI approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

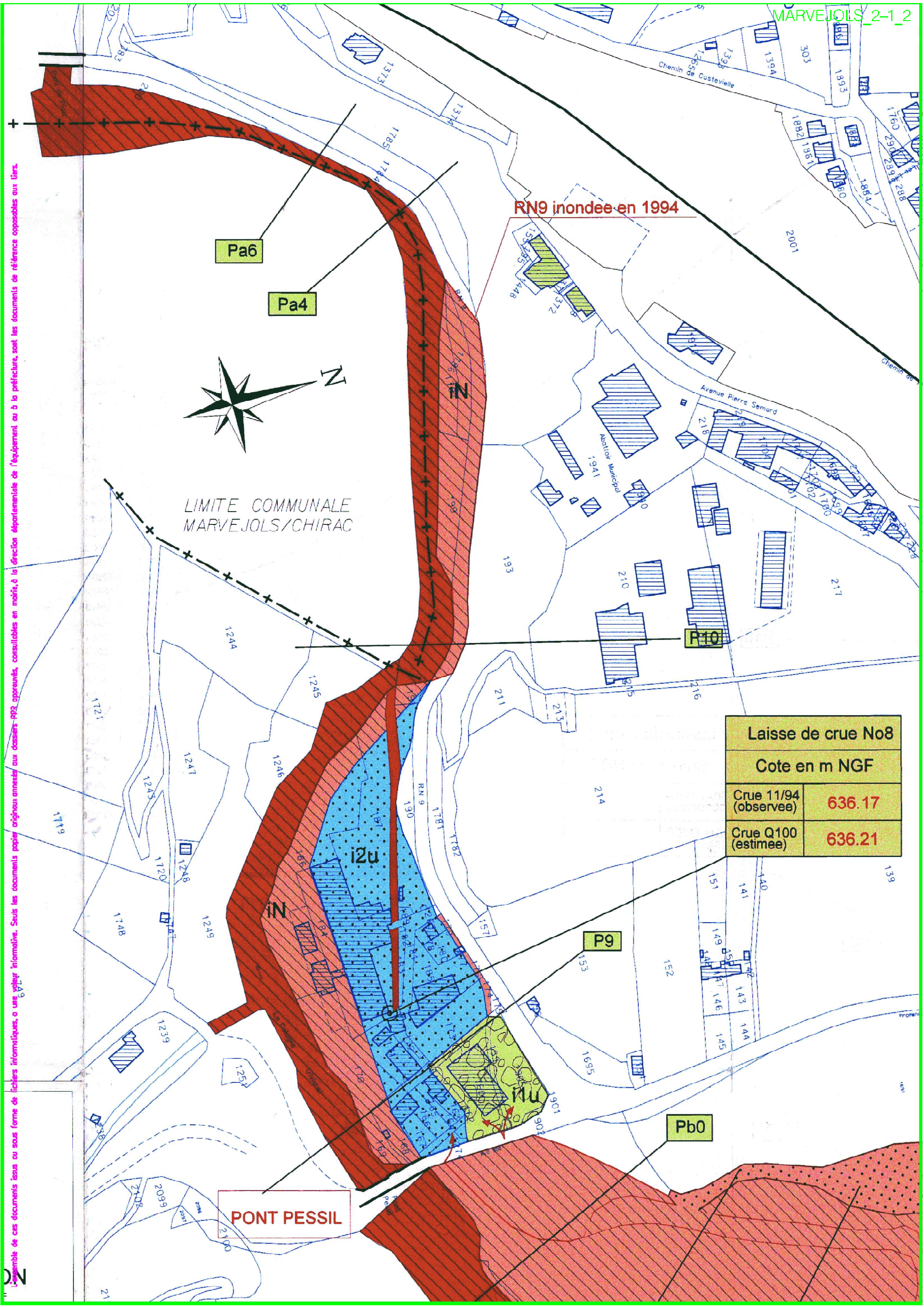
PROJET DE
DELIMITATION

PLAN DE
CARTOGRAPHIE

2.1

MARVEJOLS_2-1_1

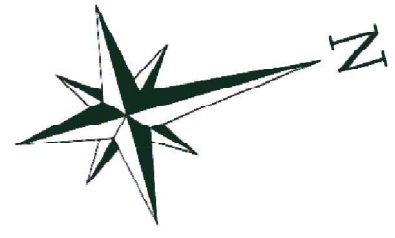
Ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PRR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



RN9 inondée en 1994

Pa6

Pa4



LIMITE COMMUNALE
MARVEJOLS/CHIRAC

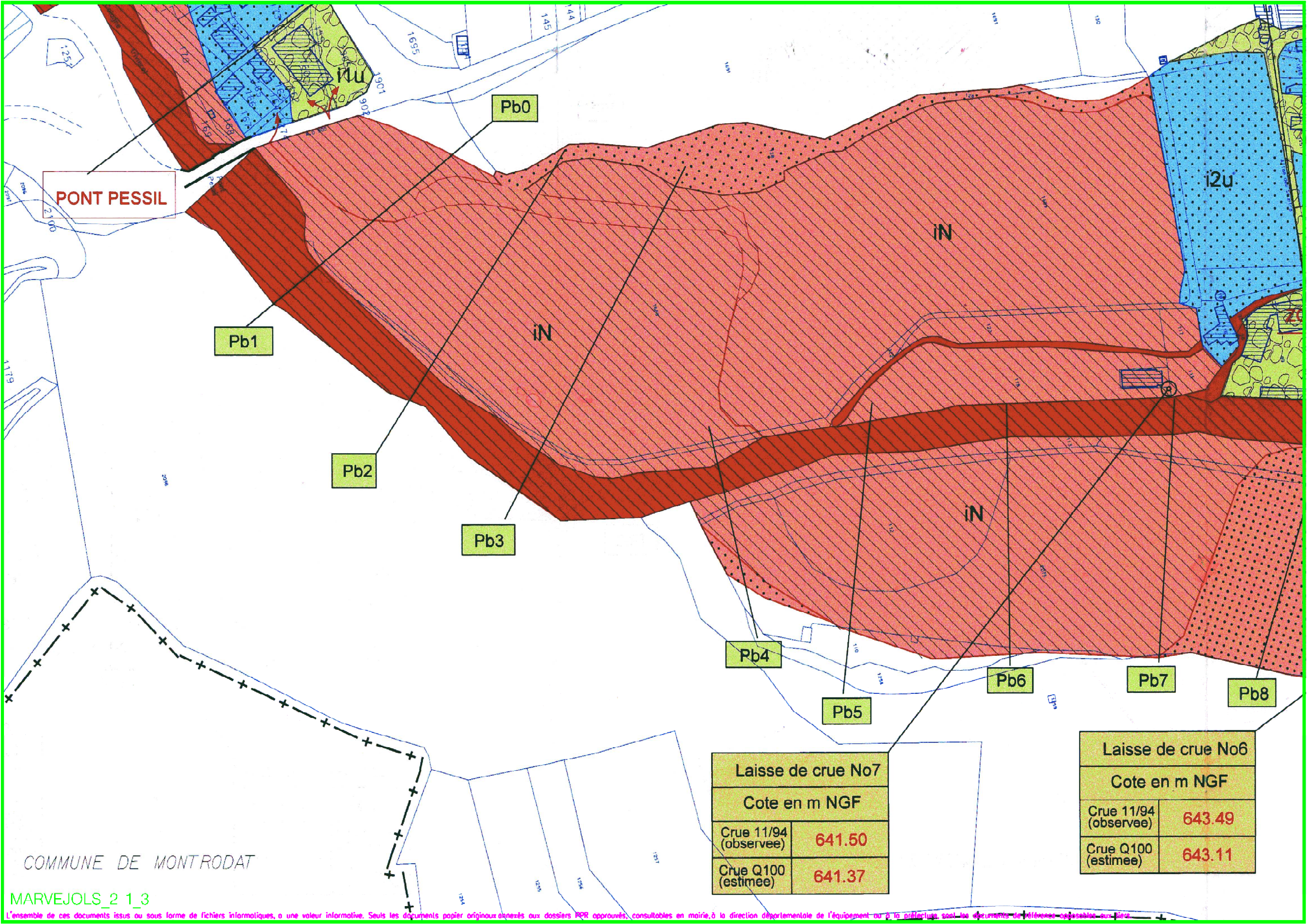
Laisse de crue No8	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 (observée)	636.17
Crue Q100 (estimée)	636.21

P9

Pb0

PONT PESSIL

N



PONT PESSIL

Pb1

Pb0

Pb2

Pb3

Pb4

Pb5

Pb6

Pb7

Pb8

Laisse de crue No7	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 (observee)	641.50
Crue Q100 (estimee)	641.37

Laisse de crue No6	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 (observee)	643.49
Crue Q100 (estimee)	643.11

COMMUNE DE MONTRODAT

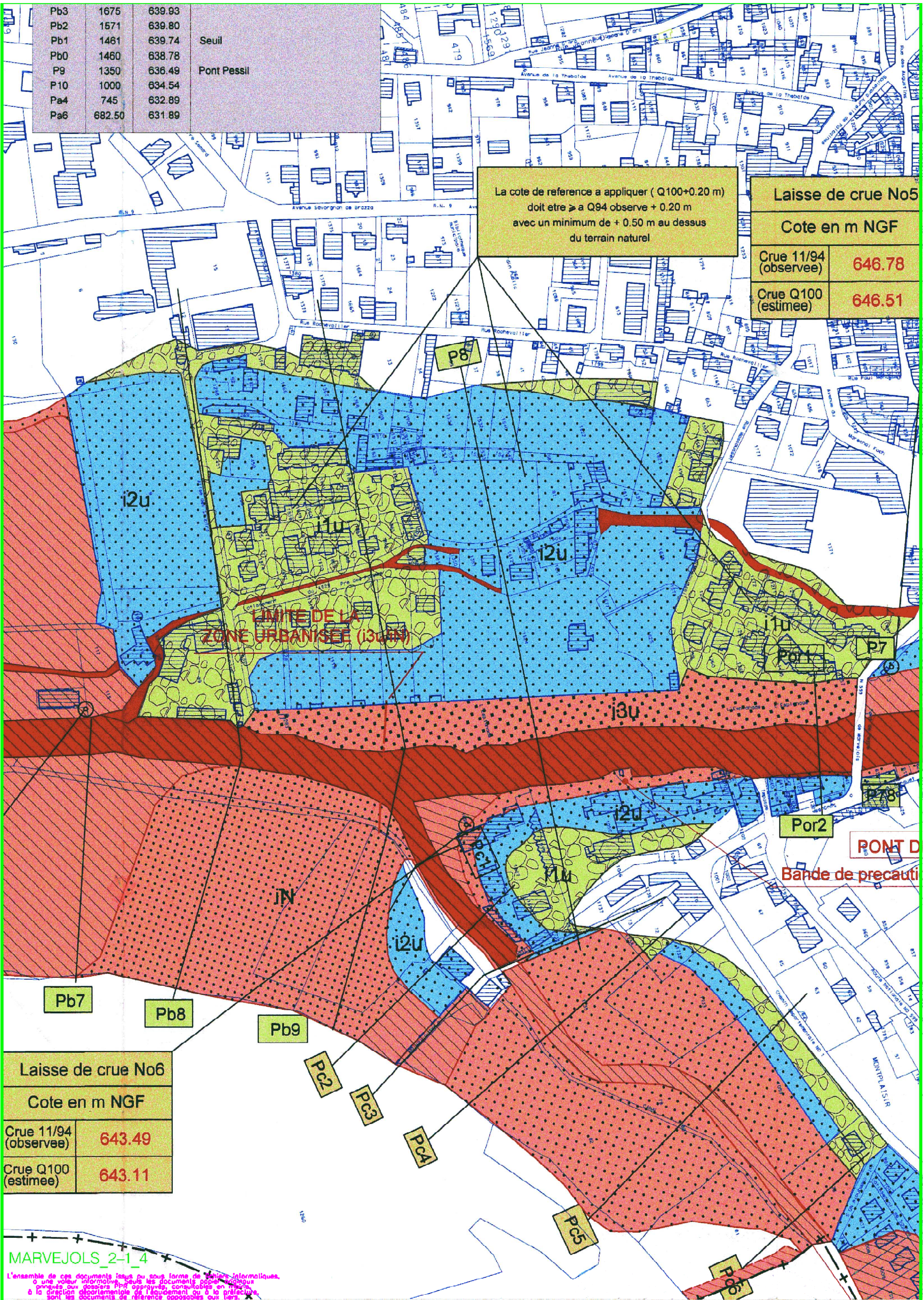
MARVEJOLS_2_1_3

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaires annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

Pb3	1675	639.93	
Pb2	1571	639.80	
Pb1	1461	639.74	Seuil
Pb0	1460	638.78	
P9	1350	636.49	Pont Pessil
P10	1000	634.54	
Pa4	745	632.89	
Pa6	682.50	631.89	

La cote de reference a appliquer (Q100+0.20 m)
 doit etre \geq a Q94 observe + 0.20 m
 avec un minimum de + 0.50 m au dessus
 du terrain naturel

Laisse de crue No5	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 (observee)	646.78
Crue Q100 (estimee)	646.51



LIMITE DE LA ZONE URBANISEE (i3u)

PONT D
Bande de precauti

Laisse de crue No6	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 (observee)	643.49
Crue Q100 (estimee)	643.11

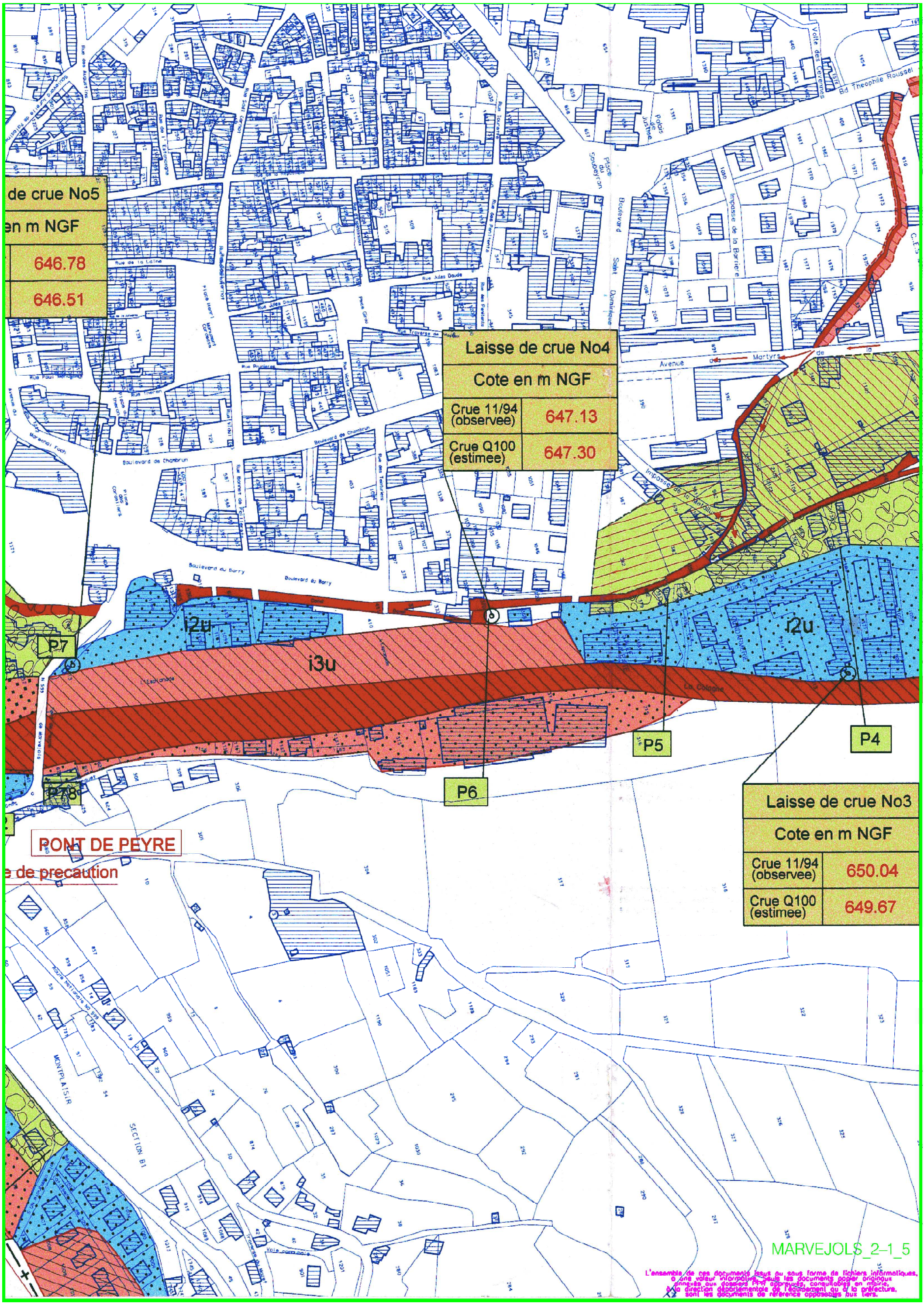
Laisse de crue No5	
Cote en m NGF	
646.78	
646.51	

Laisse de crue No4	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 (observee)	647.13
Crue Q100 (estimee)	647.30

Laisse de crue No3	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 (observee)	650.04
Crue Q100 (estimee)	649.67

PONT DE PEYRE

Zone de precaution



MARVEJOLS_2-1_5

L'ensemble de ces documents issus au sous forme de fichiers informatiques, a une valeur juridique égale aux documents papier originaux. Enregistrés aux données P-01 observées, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.